



**À LA UNE:** Conscients de vivre sur des territoires où la biodiversité demeure une authentique richesse, nombre de montagnards redoublent d'efforts afin d'atténuer les effets du changement climatique et des autres atteintes à la nature. La miellerie d'Isabelle et Olivier Gotorbe fut la première certifiée « bio » en Alsace. Leurs abeilles butinent joyeusement dans le massif vosgien et la forêt du Piémont alsacien.

Photo: Côté Nature



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site [www.anem.org](http://www.anem.org)

@AnemMontagne

## Les réintroductions d'ours interrompues

Le 6 juin une nouvelle feuille de route du gouvernement concernant le pastoralisme et l'ours a été adressée au préfet de la Région Occitanie, suspendant *sine die* les réintroductions d'ours.

Lancée à la suite des deux réintroductions polémiques à l'automne dernier, la mission confiée conjointement au CGEDD<sup>(1)</sup> et au CGAAER<sup>(2)</sup> afin d'identifier de nouveaux moyens de conforter le pastoralisme pyrénéen en limitant les prédatons dues à l'ours a récemment rendu ses conclusions. Sur cette base, François de Rugy et Didier Guillaume, respectivement ministres en charge de la Transition écologique et solidaire, d'une part, et de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'autre part, ont rédigé la nouvelle feuille de route du gouvernement concernant le pastoralisme et l'ours. Le document reprend à son compte le constat selon lequel les conditions actuelles de la dynamique de population ne justifient pas d'engager de nouvelles réintroductions d'ours, « sauf en cas de mortalité, notamment liée à une cause anthropique », et donne la priorité au renforcement de certains dispositifs et à l'expérimentation de nouveaux.

Sur le plan financier, les aides à l'équipement des troupeaux en moyens de protection devraient être majorées et surtout plus rapidement mobilisables, tandis que le barème d'indemnisation des bêtes prédatées a été révisé à la hausse. En matière de modalités, une action sera engagée pour mieux informer les éleveurs sur la présence de l'ours (par SMS notamment) et une nouvelle procédure graduelle d'effarouchement renforcée a été mise en place pour les unités pastorales qui subissent des prédatons malgré leurs équipements de protection (arrêté du 27 juin 2019 paru au JORF du 29).

Enfin, le préfet de la Région Occitanie se trouve investi du titre de préfet coordonnateur pour le pastoralisme et l'ours. Charge à lui de mettre en place une nouvelle gouvernance associant éleveurs, élus et associations au niveau de l'ensemble du massif. À suivre...

(1) Conseil général de l'environnement et du développement.

(2) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

## LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE LES RESPONSABLES DE SECTION DE L'ANEM

La réunion du Comité directeur à l'Assemblée nationale le 20 juin était la dernière avant la coupure de l'été. L'ordre du jour réservait une place importante à l'actualité parlementaire et les divers projets de loi en cours d'examen suivis par l'Association (loi mobilités, école, santé, collectivité d'Alsace et Agence nationale de la cohésion des territoires) ont fait l'objet d'une présentation de l'état d'avancement et d'un débat.

Au préalable, le Comité directeur a validé l'architecture générale du programme du 35<sup>e</sup> Congrès et le contenu thématique de chacune de ses trois tables rondes. Il a également arrêté la liste des responsables de section qui se substituent désormais aux anciens responsables départementaux de

l'Association. En effet, l'évolution des mailles territoriales et les changements survenus au plan national dans les équilibres politiques traditionnels nécessitent une approche nouvelle pour identifier des relais de terrain pertinents.

La présidente, Annie Genevard, a rappelé que l'objectif est de tracer pour chacun une feuille de route lui permettant à la fois de défendre la cause de la montagne et de faire adhérer de nouvelles collectivités. La liste de ces nouveaux responsables sera prochainement consultable sur le site de l'Association.



Les nouveaux responsables de section succèdent aux anciens responsables départementaux.

## FORMATION

### VENEZ VOUS FORMER À L'OCCASION DU 35<sup>e</sup> CONGRÈS

L'ANEM innove à l'occasion de son 35<sup>e</sup> Congrès en proposant plusieurs formations les 16, 17 et 18 octobre 2019, en marge des débats.

**Mercredi 16 octobre (toute la journée):**

Mobilités dans les massifs, quels défis pour demain?

**Judi 17 octobre (matin):**

Réforme territoriale, quels enjeux pour la montagne (modification du périmètre et des compétences des régions, des intercommunalités...)?

**Vendredi 18 octobre (après-midi):**

Transition énergétique et écologique: quelles marges de manœuvre pour les élus de montagne?

Ces formations ainsi que les frais de séjour et de déplacement sont éligibles au droit individuel à la formation des élus (DIF élus).

Si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge, nos conseillers vous accompagnent pas à pas pour constituer votre dossier: [formations@anem.org](mailto:formations@anem.org) - 01 40 79 64 73.

## Les réunions départementales se poursuivent

La série de réunions départementales engagée par l'Association a déjà permis de rencontrer près de 500 élus d'une quinzaine de départements. Le semestre s'est conclu avec deux dernières réunions tenues dans la Drôme et dans l'Aude.

Le 27 juin à Valence, c'est la présidente de l'Association, Annie Genevard, qui a animé la réunion des élus de la montagne de la Drôme et du Vaucluse, dans les locaux de l'hôtel du département où les accueillait la présidente du conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton. La députée de la Drôme, Emmanuelle Anthoine, et le maire de Malaucène (Vaucluse), Dominique Bodon, ont également participé aux débats.

Le 4 juillet à Limoux, salle municipale de l'Élysée, la réunion audoise animée par la

secrétaire générale Jeanine Dubié, accueille par le maire Jean-Paul Dupré, a réuni pas moins de 88 participants parmi lesquels la députée Danièle Héris, la sénatrice Gisèle Jourda et Philippe Andrieu, conseiller régional d'Occitanie. Le président du conseil départemental audois, André Viola, était représenté par Pierre Bardies.

Ces deux rencontres ont été marquées par des échanges concrets d'une grande qualité avec les élus. Ils ont pu constater que les dossiers qui les préoccupent rejoignent en tout point ceux que porte notre association, qu'il s'agisse des zones agricoles fragiles et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), du prédateur, de l'intercommunalité, de l'eau, du déneigement, de services publics tels que l'école et la santé, mais aussi de trésoreries et de services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR).

Elles ont aussi été l'occasion de faire la promotion du 35<sup>e</sup> Congrès de l'ANEM qui se tiendra à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Ispoure, dans les Pyrénées-Atlantiques, les 17 et 18 octobre.



Cette année, près de 500 élus d'une quinzaine de départements auront assisté aux réunions départementales.

## édito

FRÉDÉRIQUE LARDET, vice-présidente de l'ANEM, députée de la Haute-Savoie

### « LA MONTAGNE VIVANTE, GARANTE DE BIODIVERSITÉ »

Avec la multiplication de rapports alarmants, la prise de conscience des menaces qui pèsent sur la biodiversité ne cesse de progresser dans l'opinion. Les activités humaines et le changement climatique sont tour à tour montrés du doigt. Pour leur part, les montagnards savent depuis longtemps à quoi s'en tenir pour ce qui est de leurs territoires. Milieu sentinelle au même titre que le littoral pour ce qui est de l'impact des hausses progressives de températures, les bouleversements les plus spectaculaires sont d'ores et déjà à l'œuvre: aridité accrue ainsi que remontée progressive des étages de végétation et des écosystèmes qui leur sont attachés. L'aire des milieux biologiques alpins est ainsi appelée à se rétrécir tandis que celle de la moyenne montagne devrait gagner du terrain et faire fonction de refuge pour nombre d'espèces animales et de variétés végétales

en provenance des strates en contrebas. Les acteurs de terrain n'ont d'autre choix que d'adapter leur activité, et leurs efforts en ce sens devront perdurer. En cela, ils sont utiles pour l'ensemble de la collectivité. Car en montagne, le facteur humain est un élément primordial et déterminant pour la richesse et la qualité de la biodiversité. La tentation chez certains à l'ensauvagement ou à la sanctuarisation des territoires montagnards conduirait assurément à un appauvrissement préjudiciable à tous. Voilà le fondement de l'engagement permanent de l'ANEM pour une montagne vivante au quotidien. Loin d'être un corps étranger ou un élément perturbateur indésirable, l'homme doit rester l'élément central du dispositif qui assure le juste et fragile équilibre entre développement et protection, en lui permettant d'assurer son rôle de multiplicateur. À l'occasion de la pause estivale, nous avons fait le choix d'en faire le rappel, images à l'appui.

## sommaire

### 3 - Actualité

- Les réintroductions d'ours interrompues
- Les réunions départementales se poursuivent
- Le Comité directeur désigne les responsables de section de l'ANEM
- Formation

### Spécial biodiversité

- 4 - Pas de joyaux sans écrin
- 6 - Une abondance au prorata de la ressource en eau
- 8 - La forêt compagne indispensable
- 10 - Une interaction vertueuse avec l'agriculture
- 12 - Un inventaire sans cesse à redécouvrir
- 14 - La biodiversité ultramarine sur un volcan

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris Tél.: 01 45 22 15 13

Directeur de la publication et directeur de la rédaction Pierre Bretel Rédaction Hervé Benoit François Bonneville Dorothée Collet Jean-Marie Safra Conception graphique et réalisation Patrick Maître (GMES) Communication Jérôme Diawara Photos Droits réservés sauf crédits Impression L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris N° de commission paritaire 011968199 ISSN 0296-7987 Abonnement 55 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires. Dépôt légal: juillet 2019



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC